

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction générale de l'aviation civile*

### Décision du 30 mai 2017 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA1720627S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu l'arrêté du 11 avril 2017 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière ;

Vu la décision n° 14-073 du 20 mars 2014 portant création d'une instance constituée au sein du comité technique de réseau de la direction générale de l'aviation civile, dénommée instance nationale de concertation ouvrière, et fixant son organisation ;

Vu les procès-verbaux en date de décembre 2014 ainsi que le procès-verbal de la commission d'avancement des ouvriers de la direction des services de la navigation aérienne en date du 31 mars 2017 relatifs au dépouillement des votes pour l'élection des représentants des personnels ouvriers en commissions d'avancement des ouvriers,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition de l'instance nationale de concertation ouvrière (INCO) de la direction générale de l'aviation civile est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants des personnels conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017 susvisé :

*En qualité de membres titulaires*

#### **Pour FEETS-FO**

M. Franck DUPONT.  
M. Jean-Marie GARCIA.  
M. Didier SIDOINE.  
M. Christophe MAZIN.  
M. Christophe CABARET.  
M. Rémy FISCHER.

#### **Pour l'USAC-CGT**

M. Abdelouab MERBAH.  
M. Christophe PRINGOT.  
M. François EUSTACHE.

#### **Pour le SPAC-CFDT**

M. Louis-Philippe JACQUENS.

*En qualité de membres suppléants*

**Pour FEETS-FO**

M. Pierre GAUBERT.  
M. Jean Laurent DUPRAT.  
M. Johan BLANCHARD.  
M. Jean-Claude PINTO.  
M. Cyril TANCOGNE.  
M. Joël MONTARIOL.

**Pour l'USAC-CGT**

M. Briec CHEVALLIER.  
M. Florent ALINE.  
M. Guy PROUIN.

**Pour le SPAC-CFDT**

M. Bruno MERTEN.

Article 2

La décision du 16 novembre 2016 fixant la composition de l'instance nationale de concertation ouvrière de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 30 mai 2017.

*Le directeur général  
de l'aviation civile,*  
P. GANDIL